



**Individualiser les parcours et les
apprentissages dans des formations
multimodales**

LEXIQUE REGIONAL

8 septembre 2016

l'esprit grand ouvert



Région
PAYS DE LA LOIRE

A

Accompagnement méthodologique

Fonction de soutien méthodologique des apprenants qui vise à leur faciliter la mise en œuvre de stratégies d'apprentissage adaptées :

- centré sur les méthodes de travail et l'organisation de ses situations de formation (exemple : rappeler les différentes étapes du travail, les échéances, la planification des tâches, fournir des explications à l'apprenant sur sa manière d'apprendre en proposant si nécessaire une remédiation),
- centré sur un soutien affectif (exemple : inviter un apprenant à entrer dans une tâche, renforcer positivement ses avancées, suggérer une communication ou collaboration entre apprenants, contribuer à l'organisation des échanges synchrones et asynchrones (horaire, rappel des règles de communication), participer aux échanges synchrones et asynchrones en tant que modérateur).

Les rôles sociaux joués par un accompagnateur méthodologique permettent de créer un environnement social favorable à l'apprentissage, d'anticiper la démotivation et de favoriser la persévérance des apprenants.

Accompagnement en formation

Activité réalisée tout au long du parcours de formation, en direction d'un individu apprenant, par un formateur, un tuteur ou un autre professionnel de l'organisme de formation. Il s'appuie sur une analyse partagée des situations vécues et permet à l'apprenant d'exercer sa responsabilité dans la réalisation de son parcours. Il peut se traduire par des ajustements concertés en matière de parcours, de méthodes de travail, de contenus...

Acquis

Ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être maîtrisés par un individu, résultant de sa formation initiale et continue ainsi que de ses expériences personnelles, sociales ou professionnelles.

Apprentissage distanciel

La distance en formation se caractérise par des relations entre formateurs et apprenants, distantes en termes d'espace et/ou le temps.

Apprentissage présentiel

Le présentiel est un terme utilisé pour désigner le moment où les personnes qui suivent une formation sont réunies dans le même lieu avec un formateur.

Aptitudes

Ensemble des prédispositions d'une personne à apprendre.

Le mot aptitude désigne selon les auteurs des caractéristiques cognitives responsables de l'acquisition ou du traitement de l'information (se différenciant des traits de personnalité) ou des caractéristiques constitutionnelles, déterminées, au moins en partie, par des facteurs génétiques (se distinguant des connaissances acquises).

Assistance technique

Fonction de soutien technique qui a pour objectif de mettre les apprenants en confiance avec les situations de formation proposées (exemple : apporter des solutions pour régler un problème technique, rappeler les principes d'utilisation des outils de communication synchrones et a-synchrones (mail, chat, forum), conseiller dans le choix adéquat d'outils de communication selon les types et les moments d'activités,...).

Asynchrone

Communication différée dans le temps.

Autodidaxie

Processus d'apprentissage réalisé en dehors de tout dispositif formatif organisé à cet effet et sans l'intervention d'un professionnel.

Autoformation

C'est un système ou une situation pédagogique permettant à un individu de se former seul, à son rythme, en utilisant des ressources pédagogiques adaptées. Pour ce faire, il assume un contrôle prépondérant en regard d'une ou de plusieurs dimensions de son projet : contenu, objectifs, ressources, démarche et évaluation. L'autoformation accompagnée ou assistée combine les moyens d'autoformation et des interventions ponctuelles d'un formateur.

B

Bloc d'apprentissages disciplinaires

Composante d'une unité de formation constituant un tout cohérent en soi. Il vise l'acquisition de savoirs disciplinaires non contextualisés et non directement contextualisables dans une activité professionnelle mais relevant d'un référentiel de formation ou de validation/certification. Le bloc d'apprentissages disciplinaires permet l'acquisition d'un socle de connaissances générales susceptibles de renforcer durablement les capacités cognitives de l'apprenant.

Bloc d'apprentissages transversaux

Composante d'un dispositif modulaire. Il correspond à l'acquisition de capacités génériques qui ne peuvent être directement reliées à l'exercice d'un métier ou d'un emploi.

Blocs de compétences (COPANEF)

Les blocs de compétences se définissent comme des éléments identifiés d'une certification professionnelle s'entendant comme un ensemble homogène et cohérent de compétences. Ces compétences doivent être évaluées, validées et tracées. Sous ces conditions, elles constituent une partie identifiée de la certification professionnelle.

Le « bloc de compétences » s'apparente à une activité ou un domaine d'activité au sein d'une certification professionnelle.

Les blocs de compétences, partie intégrante d'une certification professionnelle peuvent être :

- communs à plusieurs certifications professionnelles,
- ou spécifiques à une certification particulière.

Un « bloc de compétences » ne se confond pas avec un « module de formation » qui est le processus pédagogique concourant à l'acquisition des compétences définies et identifiées au sein de la certification ou d'un bloc.

Blocs de compétences (CNCP)

Tout bloc de compétences ne fait aucunement référence à un bloc de formation, ni à un contenu de formation.

Au sein d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, les blocs de compétences se définissent comme des ensembles homogènes et cohérents.

Il est recommandé dans l'intérêt de l'utilisateur, d'en expliciter succinctement le contenu.

Un bloc de compétences est identifiable par un intitulé précis pour en assurer la traçabilité et permettre son utilisation dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation.

Toute certification se compose d'un nombre restreint de blocs, sans qu'il y ait de minimum ni de maximum, à titre indicatif une certification peut comporter 4 blocs de compétences ou 7 ou davantage.



Capacité

Potentiel d'un individu développé en formation. Elle renvoie à une combinatoire de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes.

Centre de ressources

Un centre de ressources est un espace dans lequel sont mis à disposition des ressources pédagogiques et des moyens humains et techniques. Cet environnement peut contribuer à un processus dynamique de formation des personnes, notamment par l'accompagnement.

Certification

Le terme certification est un terme générique s'appliquant à un grand nombre d'objets et d'actes officiels ou non.

Une certification recensée à l'inventaire sanctionne une maîtrise professionnelle suite à un processus de vérification de cette maîtrise. Elle émane ou est cautionnée par une instance professionnelle légitime, selon un processus pérenne qui en garanti la fiabilité et fait l'objet d'une attestation matérialisée par un document.

Certification professionnelle

Le Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) constitue le point de référence de la certification professionnelle avec ses trois catégories :

- Les certifications inscrites de droit, issues d'un examen par les commissions professionnelles consultatives des Ministères chargés de l'Agriculture – des Affaires Sociales – de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche – de la Jeunesse et des Sports – de la Santé – du Travail et de l'Emploi)

- Les certificats de qualification professionnelle (CQP) créés par les branches professionnelles, sur leur demande et après instruction par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)
- Les certifications inscrites après instruction par la CNCP (diplômes et titres délivrés sous couvert d'autres Ministères, d'organismes consulaires et d'établissements privés et publics en leur nom propre).

Une certification professionnelle enregistrée au RNCP atteste d'une "qualification" c'est-à-dire de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail, à des degrés de responsabilités définis dans un "référentiel".

Une certification professionnelle se traduit par la remise d'un « parchemin » attestant de sa délivrance à l'issue d'un parcours de formation ou d'une procédure de validation des acquis de l'expérience.

Les 'certifications' relatives à des habilitations nécessaires pour l'exercice d'une activité réglementée ne sont pas enregistrées au RNCP.

Classe virtuelle

C'est un temps de formation distanciel (séance ou séquence) entre un formateur et des apprenants. Dans ce cadre, les outils pouvant être utilisés sont la visioconférence, l'audioconférence, le tableau blanc...

Compétence

Mise en œuvre de savoirs, savoir-faire, conduites, procédures, types de raisonnement dans une situation de la vie sociale et professionnelle. Plus largement, c'est la possibilité de résoudre un problème dans un contexte donné.

En ce sens, elle se différencie de la capacité développée en formation.

Connaissance

Ensemble stabilisé de savoirs et savoir-faire acquis par un individu par l'étude ou la pratique et mobilisable par ce dernier.

Contrat de formation

Convention de droit privé formalisant les relations entre l'organisme de formation et l'individu apprenant. Il présente les engagements réciproques sur les conditions de réalisation du parcours de formation.

Dans le cadre du Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes ou à distance, le contrat précisera « *les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire qui suit une séquence de formation ouverte ou à distance, qui doivent être précisés dans le programme mentionné à l'article L. 6353-1, comprennent notamment :*

- *Les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ;*
- *Les modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes ;*
- *Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate. »*

Contrat pédagogique

Engagement réciproque, négocié et formalisé entre un apprenant (ou un groupe d'apprenants) et un professionnel relatif aux apprentissages à réaliser.

Le document mentionne l'objet de travail, les objectifs à atteindre, les modalités à mettre en œuvre. Il indique des résultats attendus ainsi que les échéances. Il précise le niveau d'exigence ainsi que les

moyens mis à disposition. Enfin il énonce les conditions de régulation (bilan ou adaptation). Ce contrat peut être un complément d'un document global appelé contrat de formation ou il peut constituer une entité en soi. Il est diffusé à tous les acteurs intervenant dans la formation.

D

Digitalisation

La digitalisation consiste à introduire des interactions différentes entre individus et objet d'apprentissage, autant au niveau des dispositifs de formation que des ressources pour apprendre ou développer ses compétences.

La digitalisation des dispositifs de formation réinterroge l'impact des inter-connections entre des individus et des objets, en permanence, en tout espace et pour de multiples situations de formation.

La digitalisation des ressources d'apprentissages vise la médiatisation de contenus pour des apprentissages présentiel ou distanciel.

Dispositif de formation

Un dispositif de formation est un mode d'articulation, dans le temps et dans l'espace, des différentes séquences pédagogiques d'une action de formation. Il implique une mise en œuvre de moyens rationnels en vue de l'atteinte d'objectifs précis.

E

E-Learning (en français E-Formation) :

« Utilisation des nouvelles technologies du multimédia et de l'Internet afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation à travers l'accès à distance à des ressources et des services, ainsi qu'à des collaborations et des échanges. »

Source : eLearning europa - <http://www.elearningeuropa.info/main/index.php?page=glossary>

Entrée en formation

Phase de démarrage d'un parcours de formation. Elle intervient après l'information des candidats et le recrutement. Elle inclut un positionnement. Elle se traduit par la signature du contrat de formation et entraîne généralement un changement de statut de l'individu : le demandeur d'emploi devient stagiaire de la formation professionnelle par exemple.

Évaluation

Processus d'appréciation des acquis s'inscrivant dans le cadre d'une validation ou d'une certification.

F

Formateur

Le formateur est le professionnel qui fait réaliser des apprentissages à des apprenants. A ces fins, il construit des situations d'apprentissage en fonction d'objectifs à atteindre (qu'ils soient formalisés ou non dans un référentiel). Il les anime et procède aux évaluations des acquisitions à différents moments de la formation. Sa visée est de transformer les pratiques, les façons de faire des apprenants afin qu'ils soient en situation sociale ou professionnelle plus lucides et efficaces.

Formation à distance

« C'est un système de formation conçu pour permettre à des individus de se former sans se déplacer sur le lieu de la formation et sans la présence physique d'un formateur. La formation à distance recouvre plusieurs modalités (cours par correspondance, e-learning,...) et est incluse dans le concept plus général de formation ouverte et à distance ».

Source : AFNOR

Formation multimodale ou hybride

Dispositif qui combine plusieurs situations de formation pour permettre à des individus de réaliser leur apprentissage dans les meilleures conditions possibles. Une situation de formation se définit par un lieu, un temps, des acteurs, des activités et vise l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Formation ouverte

C'est un dispositif de formation basé sur la souplesse du mode d'organisation et sur la variété des modalités pédagogiques.

Dans le cadre d'une formation ouverte, il y a une rupture des 3 unités classiques d'une formation « fermée » à savoir :

- Action : des parcours individualisés, plusieurs médias et plusieurs situations d'apprentissage ;
- Temps : entrées permanentes, rythmes personnels ;
- Lieu : centre de formation, centre de ressources, domicile, entreprise/lieu de travail,...

Formation ouverte et / ou à distance

C'est « un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs, qui prend en compte la singularité des personnes dans leur dimension individuelle et collective, et repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques et de ressources ».

Source : Collectif de Chasseneuil - 2000



Individualisation des parcours

Mode d'organisation de la formation visant à adapter cette dernière aux besoins de l'individu. Elle intègre le positionnement à l'entrée en formation, la combinaison d'unités de formation, de modules de formation, de blocs d'apprentissages disciplinaires, de blocs d'apprentissage transversaux et les modalités de validation ou de certification. Elle se distingue de l'individualisation des situations d'apprentissage.

Individualisation des situations d'apprentissages

Du point de vue de l'organisme, du concepteur, du formateur, c'est un mode d'organisation des apprentissages permettant de valoriser et de respecter les stratégies et les rythmes de l'individu. Elle offre à l'individu la possibilité d'accéder à des ressources pédagogiques adaptées et à la médiation d'un professionnel.

Du point de vue de l'individu, elle correspond au processus que l'on qualifie généralement d'autoformation.



Jury

Instance composée de personnes habilitées à évaluer les acquis des candidats à l'issue d'un parcours de formation ou d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE). La nature des acquis évalués correspond aux exigences du référentiel de validation ou de certification. La nomination du jury est du ressort de l'autorité responsable de la validation ou de la certification.

Il doit comprendre des professionnels. À titre d'exemple, dans le cas d'une validation des acquis de l'expérience (VAE), pour la délivrance d'une certification professionnelle, le jury est constitué d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002, article 4).

Le jury propose l'attribution de la validation ou de la certification et transmet son avis à l'autorité responsable de celle-ci qui délivre le « parchemin ».

M

Médiatisation de contenus ou ressources

Il s'agit d'assembler des documents ou objets d'apprentissage de nature et d'origine différentes en utilisation une application multimédia. La médiatisation va au-delà d'une simple numérisation d'un document Word en format PDF, par exemple. En effet, la médiatisation d'une ressource se rattache à un objectif d'apprentissage, réunissant des étapes et des documents numériques nécessaire pour l'atteindre.

Module de formation

Composante d'une unité de formation constituant un tout cohérent en soi. Il est construit à partir des paramètres suivants : objectif de formation, objectifs pédagogiques, contenus, durée, prérequis. Il comprend un ensemble de séquences de formation. Il vise l'acquisition de compétences, c'est-à-dire une articulation de savoirs, savoir-faire et savoir-être organisés, finalisés et contextualisés dans une activité professionnelle.

Multimodalité

Au niveau de l'ingénierie d'un dispositif, c'est la combinaison de situations de formation qui permet de répondre au mieux aux besoins des stagiaires. Une situation de formation se définit par un lieu, un temps, des acteurs, des activités et vise l'atteinte des objectifs pédagogiques.

P

Parcours de professionnalisation

Itinéraire, continu ou discontinu, d'un individu qui vise à développer des compétences et peut avoir pour objectif l'accès à une validation ou à une certification permettant de sécuriser son parcours professionnel.

Le parcours est conçu pour faciliter le cheminement de la personne vers ces objectifs. Il tient compte de ses acquis, de ses besoins et de ses contraintes. Il peut combiner de la formation, de la validation des acquis de l'expérience et des périodes d'emploi.

Parcours de formation

Le parcours de formation est un itinéraire constitué de modules de formation et organisé selon différentes modalités. Il est co-construit par le candidat et l'organisme de formation et fait l'objet d'une contractualisation à l'issue du positionnement à l'entrée en formation, il peut s'échelonner sur plusieurs années. Dans le cadre d'une certification, cette durée correspond à la période de validité des blocs de compétences.

Pédagogie déductive

Démarche pédagogique construite sur le cheminement suivant : des idées générales aux situations particulières, des théories, lois, procédures aux applications, des principes à l'action. La démarche déductive part des éléments théoriques, de l'abstrait pour ensuite traiter des situations particulières. Le modèle « cours plus exercices » illustre cette approche pédagogique.

Pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée est une pratique qui vise, au sein d'un groupe permanent d'apprenants, à faire varier les modalités d'apprentissage pour prendre en compte leurs différences (sur le plan des connaissances, du vécu en entreprise, des modes de raisonnement, ...) Elle se veut une réponse à l'hétérogénéité des publics en proposant un large éventail de démarches, de chemins afin que tous s'approprient les mêmes savoirs.

Pédagogie inductive

Démarche pédagogique construite sur le cheminement suivant : du particulier au général, puis retour au particulier. Elle va des exemples aux lois et théories, du vécu à l'explication, de l'expérience à la théorie, des faits à l'analyse pour terminer par une vérification en situation. La démarche inductive part des situations singulières pour dégager des constantes, des invariants énoncés sous forme de lois, théorèmes ou procédures. Dans les dispositifs en alternance, l'exploration des vécus en entreprise débouchant sur la formalisation de repères illustre cette approche pédagogique.

Positionnement à l'entrée en formation

Processus permettant d'évaluer à l'entrée en formation les acquis et les besoins d'un individu au regard d'un référentiel de formation et dans la perspective de contractualiser le parcours de formation. Il peut comprendre un passage d'épreuves, la constitution d'un dossier, des entretiens.

Pré-requis

Ensemble des conditions à remplir avant l'entrée en formation et nécessaires à l'atteinte des objectifs visés par la formation. C'est une condition de recrutement.

Programme de formation

Ensemble des contenus que l'individu doit étudier. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre. Il est intégré au contrat de formation. Il permet le positionnement à l'entrée en formation et la construction du parcours de formation.

R

Recrutement

Opération de sélection des candidats visant à vérifier l'existence des capacités nécessaires à l'atteinte des objectifs de formation puis l'accès à l'emploi. Une attention particulière est portée à la maîtrise des pré-requis et aux conditions physiques posées à l'exercice du métier visé.

Référent du parcours

Personne chargée d'assurer la fonction accompagnement dans le cadre d'un parcours individualisé de formation. Il est alors l'interlocuteur privilégié de l'apprenant. Cette fonction vise à permettre à

l'apprenant d'exercer sa responsabilité à partir d'une analyse partagée des situations vécues. Elle peut se traduire par des ajustements en matière de parcours, de méthode de travail, de contenus.

Référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel d'activités professionnelles définit le champ de l'activité et décrit les principales fonctions et tâches qui pourront être confiées dans l'emploi au titulaire d'une certification. C'est à partir de ce référentiel qu'est élaboré le référentiel de validation ou de certification.

Il remplit plusieurs fonctions :

- Médiation entre les partenaires qui interviennent dans la conception et l'élaboration d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle, d'un titre ou d'une validation.
- Outil utilisé par les formateurs pour mieux appréhender les objectifs professionnels d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle, d'un titre ou d'une validation et finaliser ainsi le référentiel de formation
- Information pour les employeurs et l'ensemble des usagers désireux de s'informer sur la finalité d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle, d'un titre ou d'une validation.

Référentiel de certifications

Document réglementaire qui décrit les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée. Il précise les modalités et procédures d'évaluation au terme d'une formation initiale, d'une formation continue ou d'une validation d'acquis de l'expérience (VAE) : nature des évaluations, qualité des évaluateurs, composition du ou des jurys etc.

Il renvoie à la situation d'évaluation, comme le référentiel d'activités s'articule à la situation de travail.

Pour les certifications professionnelles, et depuis 2015, il doit préciser les blocs de compétences pouvant être validés.

Référentiel de formation

Document qui définit l'architecture d'un dispositif modulaire, permettant ainsi la transparence et la cohérence du parcours pour l'apprenant. Du ressort du prestataire de formation, il est produit à partir du référentiel d'activités professionnelles, du référentiel de validation ou de certification. Au regard des activités à réaliser en situation professionnelle, il précise les objectifs des unités et des modules de formation ainsi que leur durée. Il peut intégrer le programme de formation (intégrant la multimodalité), mentionner les options éventuelles ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi. Enfin, il peut décrire les ressources pédagogiques proposées de façon à permettre à l'individu de réaliser le parcours de formation défini suite au positionnement à l'entrée en formation.

Référentiel de validation

Document de référence qui décrit les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la validation visée. Il précise les modalités et procédures d'évaluation des Blocs de compétences au terme de la formation : nature des évaluations, qualité des évaluateurs, composition du ou des jurys etc.

Il renvoie à la situation d'évaluation, comme le référentiel d'activités s'articule à la situation de travail.

Remédiation

Alors que le soutien s'effectue au regard des connaissances disciplinaires, la remédiation porte sur la méthodologie de traitement des informations, sur les modes de raisonnement, sur les processus d'apprentissage. Elle vise à faire progresser les capacités intellectuelles et améliorer les stratégies de résolution de problèmes.

S

Séance pédagogique

Composante élémentaire, partie d'une séquence de formation visant l'atteinte d'un objectif pédagogique opérationnel ou spécifique.

Séquence (pédagogique/de formation)

Ensemble de séances pédagogiques, articulées de manière cohérente visant l'atteinte d'un objectif pédagogique général.

Sortie d'un parcours de formation

Phase finale d'un parcours de formation. Elle intervient lorsque l'individu a eu connaissance du résultat de la validation ou de la certification (totale ou partielle) prévue à l'issue de son parcours.

Soutien

Les pratiques de soutien relèvent d'une aide pédagogique apportée le plus souvent aux apprenants en difficultés. Qu'il s'exerce en groupe ou pour une personne, de façon ponctuelle ou permanente, le soutien vise à renforcer des apprentissages disciplinaires, en donnant des explications complémentaires, en proposant des exercices supplémentaires, en prenant en compte les rythmes individuels et collectifs. Le soutien se situe dans le champ de la didactique.

Synchrone

Communication en temps réel.

T

Travail collaboratif

La collaboration vise à l'élaboration en commun d'une solution négociée et consensuelle. Le travail collaboratif va ainsi réunir plusieurs apprenants ou groupes d'apprenants qui vont œuvrer sur des activités similaires au service d'un but commun.

Travail coopératif

La coopération vise à partager des tâches entre les différents participants d'un projet pour aboutir à une mise en commun par juxtaposition des apports de chacun. Le travail coopératif va ainsi réunir plusieurs groupes d'apprenants qui vont se répartir les activités au service d'un but commun.

Tuteur en entreprise

Ce terme est très employé dans l'univers de l'entreprise. Il désigne un professionnel expérimenté à qui l'on confie une mission particulière auprès d'un débutant. Cette mission consiste à faciliter l'intégration

de ce dernier dans un collectif de travail, à transmettre en situation de travail des connaissances et des savoir-faire ainsi qu'à en évaluer la maîtrise. Dans un dispositif en alternance, il accompagne le jeune salarié dans la construction de son projet professionnel et participe à la concertation avec le centre de formation.

U

Unité de formation

Composante d'un dispositif modulaire. Elle correspond aux grands domaines d'activités ou aux principales fonctions d'un métier ou d'un emploi.

Elle peut comprendre un ou plusieurs modules et blocs d'apprentissages disciplinaires.

V

Validation

Processus qui consiste à donner une valeur par rapport aux objectifs de formation et au regard d'un ensemble de procédures préalablement établies assurant la fiabilité de l'acte (nombre et nature des épreuves, degré d'exigence, instances décisionnelles, représentation significative de professionnels au sein du processus).

La validation, grâce à un niveau d'exigence et de contrôle partagé, sur la base d'un référentiel, se distingue d'une simple reconnaissance mais ne permet pas la délivrance d'un « parchemin ».

Validation du projet de formation

Acte professionnel assuré par un conseiller d'un organisme du service public régional d'orientation ou d'autres organismes reconnus par la Région. Il a pour objet, avec l'adhésion du demandeur d'emploi concerné, la validation du projet de formation, c'est-à-dire la vérification de l'adéquation entre le projet professionnel et la formation demandée. Il permet un premier repérage des critères d'éligibilité figurant au cahier des charges du dispositif dont relève la formation, notamment ceux ayant trait à la définition d'un public prioritaire, des pré-requis à l'entrée en formation, des droits à la rémunération du candidat stagiaire tout au long de son parcours de formation.